



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1 – LA FERME RELAIS DE LA BAIE DE SOMME 25 rue de la Gare 80860 MORLAY

Et ses 3 gîtes de Morlay pour 12, 14 ou 16 personnes sont conçus pour assurer l'accueil de personnes avec des prestations de loisirs spécifiques à ce gîte.

Article 2 - DUREE DU SEJOUR

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - CONCLUSION DU CONTRAT

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire **un acompte de 40%** du montant total du prix du séjour et un exemplaire du **contrat signé, sous 72 heures à réception du contrat. Un chèque de caution OBLIGATOIRE de 300,00 € /gîte** est à agraffer au contrat ou donner à la réception des clefs et sera rendu la semaine après le séjour déduction faite des dommages éventuels ou **du ménage non fait correctement**. Vous disposez de 12 h à votre arrivée pour nous informer en cas de problème.

Article 4 - ANNULATION DU CONTRAT

Si annulation + de 60 jours avant le début du séjour, l'acompte sera restitué

Si annulation – de 60 jours avant le début du séjour, l'acompte sera conservé par la Ferme Relais de la Baie de Somme.

Après signature du contrat, si annulation à – de 30 jours la totalité du séjour reste dû dans sa globalité déduction faite des acomptes. Toute annulation doit être notifiée au propriétaire. Aucun acompte ne sera remboursé. Si annulation 6 mois, l'acompte sera remboursé si location faite dans les mêmes conditions.

Séjour écourté : en cas de séjour écourté, le prix correspondant au contrat signé est dû et reste acquis par le propriétaire.

Article 5 - REGLEMENT DU SOLDE

Versement **du solde 1 mois avant l'arrivée au gîte**. Les consommations ou dégradations ou prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront facturées à la fin du séjour.

Article 6 – TARIFS :

Incluent TVA, charges de fonctionnement (eau, gaz, électricité). N'incluent pas la location du linge de maison et de toilette, nettoyage final et la taxe de séjour.

Article 7 – ARRIVEE

Le jour et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive, prévenir le propriétaire.

Article 8 - UTILISATION DES LIEUX/ASSURANCES

Le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conformément à la destination des lieux et au Règlement Intérieur (**Téléchargeable** sur le site ou sur simple demande).

Toute dégradation survenue au cours du séjour devra faire l'objet d'un remplacement identique ou à la hauteur de la valeur à neuf. Tout groupe devra avoir une assurance responsabilité civile.

Article 9 – MENAGE (toute l'année)

A la charge du groupe, faire le ménage dans l'ensemble des locaux utilisés. Nécessaire de ménage à disposition dans le gîte. (Voir notice). Ne pas oublier le nettoyage de la cuisine, vaisselle rangée propre, lave-vaisselle vidé ... Le propriétaire se réserve le droit de conserver le chèque de caution ménage, se rendu dans la semaine après votre départ.

Article 10 : -CAPACITE

Si le nombre de vacanciers se présentant au gîte excède la capacité d'accueil agréée par les différents services départementaux, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de vacanciers supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé. La facture sera établie en fonction du contrat signé et dû par le client.

Article 11 - ANIMAUX

Animaux acceptés avec **accord préalable du propriétaire**, 1 par gîte et de taille moyenne (maxi), à jour de ses vaccins avant l'arrivée au gîte et tenu en laisse. **Interdit pour les chiens de catégorie 1 et 2.**

Article 12 - REGLEMENTS INTERIEURS.

Toute personne louant un gîte déclare avoir pris connaissance des règlements intérieurs (**Téléchargeable** sur le site ou visible dans le gîte) et s'engage à les respecter.

Article 13 – CONDITIONS GENERALES.

Toute personne louant un gîte déclare avoir pris connaissance des conditions et les approuve.

Signature : Le Client

« Lu et approuvé »

DESCRIPTIF DU MENAGE PARFAIT

Nous fournissons les produits de nettoyage, ne pas hésiter à nous en **demander, s'ils étaient en quantité insuffisante.**

Dans notre démarche label environnementale « La Clef Verte » nous utilisons exclusivement des produits Ecolabel.

Avant votre départ, vérifiez que tout le ménage ait été correctement fait.

A savoir :

- Passer le balai dans toutes les pièces même sous les lits et les meubles, à l'étage comme au RDC.
- Passer le balai et balayette dans les coins des escaliers et laver les marches.
- Passer la serpillère dans toutes les pièces avec du produit nettoyant pour sol.
- Nettoyer correctement les douches, lavabos et WC avec du produit javellisé. Ne pas oublier les robinets et les parois. Utiliser les chiffons pour nettoyer les miroirs. Ne pas hésiter à frotter avec la brosse du WC et passé le produit javellisé. dessus et dessous la lunette.
- Plier bord à bord couvertures, couettes et plaids et les déposer au bout du lit. Laisser les 2 enveloppes housses (coton et protection sur les lits).
- Remettre à leur place les oreillers et traversins, ainsi que les lits et les mobiliers (à l'étage comme au RDC)
- Nettoyer la cuisinière et l'intérieur du four ainsi que les portes, le frigidaire et ses étagères, le micro-ondes, la cafetière (ne pas laisser de traces de café sur le bol verseur), le lave-vaisselle doit être vidé et vaisselle rangée.
- La vaisselle doit être rangée **propre** à sa place et essuyée.
- Des poubelles déchets ménagers et poubelles de tri sélectif sont à disposition dans le gîte, merci de respecter les containers à l'extérieur prévus pour le tri.

Ce petit rappel n'est pas pour ceux qui laissent le gîte propre mais pour ceux qui oublieraient qu'ils ont séjourné dans un gîte.

Nous conserverons le chèque de caution ménage après votre départ s'il n'est pas fait correctement.

Forfait ménage : Gîte Baie de Somme 100,00 € Gîte des Prés Salés 90,00 € et Gîte des Mollières 80,00 € si les gîtes sont rendus très sales, rajouté 30,00 € de plus par gîte.

LA DIRECTION